

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. par ANNEE. "Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas." par ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 18 FEVRIER, 1850

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

**Aux Abonnés de ce Journal.**  
 Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant.  
 Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le 15 février prochain, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nos lecteurs n'y perdront rien puisque nous leur donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombant donc que sur nous seuls, nous croyons ne devoir point les recomposer pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.  
 Lundi, 21 janvier, 1850.

### L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 18 FEVRIER, 1850.

#### Nouvelles d'Europe.

Les nouvelles apportées par la dernière maille sont peu importantes.

**ANGLETERRE.**—L'état du commerce y est toujours satisfaisant.

On lit dans le *Times* du 21 : "Sa Majesté n'ouvrira pas le Parlement en personne; nous croyons être certains que l'abstention de la Reine dans cette solennité est due à un événement destiné à ajouter un nouveau rejeton à la famille royale."

**FRANCE.**—Les socialistes préparent un banquet à Paris pour le 21 janvier, anniversaire de l'assassinat de Louis 16, et les républicains modérés doivent aussi avoir un banquet le 22 février, anniversaire de la révolution. A ce dernier banquet on doit adopter le programme du célèbre banquet qui a été la cause de la révolution de 1818. Ce banquet à la tête duquel était M. Odilon Barrot, n'eut pas lieu. Un projet de loi introduit par M. Odilon Barrot lui-même a pour but d'empêcher la réunion projetée pour le 22 février. Ces deux banquets seront d'ailleurs, défendus par la police.

Il paraîtrait que le gouvernement français va cesser d'exiger des passeports des anglais qui visitent la France.

Le prince de Joinville a passé trois jours à Paris pour régler des affaires de famille.

**RUSSIE.**—Une conspiration a été découverte à St. Petersburg. Les accusés étaient au nombre de 21 parmi lesquels plusieurs militaires. Le czar a commué la sentence de mort portée contre eux en la déportation en Sibérie.

**ITALIE.**—On annonce positivement que l'emprunt négocié par le gouvernement papal sera conclu sous peu de jours par l'entremise de M. Rothschild. On espère que cet emprunt aura pour résultat le retour immédiat du pape, et l'évacuation de Rome par les troupes françaises.

La *Gazette* de Bologne du 15 janvier dit que des lettres de Rome du 12, venant de bonne autorité, annoncent le retour très

prochain du pape sinon à Rome au moins dans les Etats de l'Eglise. D'après ces lettres, le souverain pontife aurait l'intention d'établir sa résidence provisoire dans une des légations, probablement à Boulogne.

#### L'AVENIR.

Les enfants qui rédigent ce journal, après avoir injurié le pape, conspiré les conciles, déversé la calomnie sur le clergé catholique du Canada, prêché le renversement de l'ordre, ont dans le dernier numéro de *L'Avenir*, entassé l'injure et la calomnie contre les journaux français du pays qui combattent les doctrines démoralisatrices que les treize rédacteurs préconisent dans leur journal républicain. Ainsi, d'après ces messieurs, les *Mélanges Religieux* ne sont qu'un soufflet impuisant qui s'efforce de valmer les cendres éteintes de la tyrannie religieuse et civile. *L'Ami de la Religion et de la Patrie* prêche à l'Amérique la monarchie. Le *Canadien*, est un journal lourd et brutal, dont le rédacteur étranger dénigre sottement les institutions du plus magnifique pays de l'univers. Le *Journal de Québec*, n'est qu'un porte-orcure ! L'idole, le dieu de *L'Avenir*, M. L. J. Papineau, voit partout des corrupteurs et des corrompus; les rédacteurs de *L'Avenir* ne voient autour d'eux que des esclaves vils et rampants, croupis dans la bassesse, bnisant à deux genoux la main du maître qui les tient sous le fouet !!!

Nous n'avons qu'un mot à dire aux petits grands hommes de *L'Avenir*. Voulez-vous bien, messieurs, nous dire comment il se fait que vous, promoteurs de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, vous injuriez ceux qui ne pensent pas, qui ne voient pas comme vous? Est-ce que cette liberté que vous invoquez sans cesse, n'existe pas pour nous comme pour vous? N'avons-nous pas comme vous, le droit d'exprimer nos opinions et celles du parti dont nous sommes un des plus humbles organes? Si vous avez le droit de par la liberté de prêcher le républicanisme, l'annantissement de nos institutions, n'avons-nous pas aussi de par cette même liberté, celui de défondre la monarchie et nos institutions? Si nous n'avons pas ce droit, si cette liberté que vous proclamer à son de trompe n'existe que pour vous et vos amis, vous êtes donc, Messieurs, des hypocrites, ou des imbéciles. Hypocrites, si vous invoquez la liberté pour baillonner vos adversaires; imbéciles, si vous ne comprenez pas que cette liberté, doit exister pour nous comme pour vous.

Vous vous dites républicains; soit. Mais à part vos quelques partisans et les tories qui rient sous cape des sottises qu'il vous font faire, où sont-ils en Canada les républicains qui s'assemblent en masse au cri populaire de vive l'annexion?

Si le zèle de la république vous dévore, que ne passez vous la ligne 45, armes et bagages, pour aller vous annexer aux Etats de l'Union américaine? Le Canada en vous perdant ne perdra pas grand chose, et nos voisins ne feront pas une fameuse spéculation en vous accueillant au sein de la république modèle.

**M. le Conseiller Sewell.**—Notre cité a été tout occupée ces jours-ci de la question si le Sheriff Sewell aux termes de l'acte d'incorporation de la cité de Québec, a pu légalement être élu membre du conseil de ville. Comme de raison, à peine la question a-t-elle été soulevée, les gens de loi se sont divisés, qui, pour la légalité,

qui, contre. Les partisans de l'illégalité s'appuyant sur la 13e section du dit acte qui exclut du conseil de ville certaines personnes, et entre autres, les officiers en loi de la couronne, ont prétendu que le shériff étant officier en loi de la couronne, n'était pas éligible, à moins que son occupation de l'office de conseiller de ville ne soit considérée comme une abdication de l'office de Shériff.

Les autres, ont prétendu, que le shériff n'étant pas plus officier en loi de la couronne que le premier huissier venu, et n'étant pas explicitement mentionné dans la clause qui déclare inéligibles certaines personnes, était légalement élu. Cette dernière opinion qui est parfaitement correcte, n'a pas été suivie par M. Sewell qui a résigné sa place de conseiller pour le quartier St. Louis. M. Sewell s'est trop hâté, il aurait dû lire attentivement l'acte d'incorporation de la cité, et il aurait vu que la clause 29, contient un proviso qui règle la question de légalité de la manière la plus explicite et la plus satisfaisante. Dans cette clause le législateur après avoir parlé des amendes imposées à ceux qui refusent de servir comme conseil, ajoute: *Pourvu que nul officier militaire &c., les shériffs et coroners ne pourront être TENUS OU OBLIGÉS D'ACCEPTER TEL OFFICE (de conseiller ou maire).* Il suit de cette disposition que le shériff peut refuser d'accepter la place de conseiller, sans encourir l'amende; que pareillement il peut, s'il le veut, être légalement élu; car à quoi bon déclarer qu'un homme inéligible à un office ne pourra être forcé d'accepter cet office auquel la loi lui défend de prétendre? Il est donc à présumer que M. le Shériff va retirer sa résignation, s'il ne l'a déjà fait.

#### POUR LE PEUPLE.

**UN FAIT A MÉDITER.**—Il y a actuellement dans les Etats-Unis 105 BANQUES qui sont fermées ou en déconfitures.—Elles se comptent comme suit :

Massachusetts	37
Maine	32
New-Hampshire,	12
Vermont	11
Rhodes-Islands	11
Connecticut,	5
108	

Eh! bien, qu'en dites-vous MM. les annexionnistes?... sont-ce là les grands, les immenses avantages que vous voyez dans l'annexion, et que vous voulez préparer pour la tranquillité et le bonheur de vos concitoyens? sont-ce là les preuves de prospérité que vous avez à leur montrer? .... Belle sécurité!... Grâce à Dieu, quoique la prospérité du Canada ne soit que ruine et déperissement, comme le prouvent les têtes lumineuses annexionnistes; nous n'avons pas à enregistrer la déconfiture d'un seul de nos Banques canadiennes, depuis plus de vingt ans.

Nous espérons que ces faits seront une nouvelle raison pour que les véritables amis de la prospérité et de la famille, éloignent d'eux ces apôtres qui ne savent ce qu'ils prêchent.

Nous avons reçu le *Journal d'Agriculture*, pour le mois de Février. Ce numéro contient de très excellents articles pour la culture pratique. Ce journal est une riche mine, que ne doit pas manquer d'exploiter l'intelligent agriculteur. Avec un bon système de culture, on ne manquera pas de s'enrichir indubitablement.

Plusieurs articles remis au prochain numéro.

Nous sommes heureux d'annoncer que le Bazar des Dames de la société Charitable de Québec a produit la jolie somme de £278-15-0.

**LES MARDIS GRAS.**—La *Minerve* nous dit qu'on a fait revivre cette année un ancien usage qui était tombé en désuétude depuis longtemps, celui de se déguiser en Mardis-gras. Il paraîtrait que plusieurs jeunes gens, auraient parcourus les rues, tantôt en voitures, tantôt à pieds, habillés de haillons et le visage barbouillé de noir. Cette mascarade a duré toute la journée, mais le soir la police a empêché leur démonstration et plusieurs d'entr'eux ont été arrêtés et conduit au violon pour avoir troublé la paix et avoir attaqué les propriétés de quelques citoyens, dans les faubourgs. Plusieurs portaient des armes offensives.

Le conseil de Ville de Montréal a décidé dans une de ces dernières séances, qu'à l'avenir les noms des boulangers, chez qui on saisi le pain qui n'aurait pas le poids, seront publiés dans les journaux. Comme on voit, c'est une mesure stricte mais qui est nécessaire à la société toute entière.

**Conversion.**—Les *Mélanges* traduisent ce qui suit du *Freemans Journal* de New-York.

Nous apprenons avec plaisir que le Rev. Donald McLeod, a été admis dans le giron de l'Eglise, à Neuf Chatel, en Suisse, le jour de la fête de l'Immaculée Conception. Il rapporte ainsi cette cérémonie à un de ses amis de New-York.

"C'était à la première messe de la fête de l'Immaculée Conception, que je fus admis dans le sein de l'Eglise. Le crépuscule jaisait à peine apercevoir l'Hôpital des Sœurs, qu'elles allumèrent les cierges de l'autel, et on attendait qu'un léger murmure, sorti des lèvres de ceux qui priaient. Après avoir entendu la messe, on me conduisit à la porte, et on m'administra sous condition la forme des cérémonies du baptême des adultes. Je n'ai point de doute que c'était pour le mieux; ensuite, vêtu de noir, et ayant un cierge en main je passai dans le chœur, et m'agenouillai devant l'autel; là, je lus la profession de Foi du concile de Trente; et je jurai sur les saints évangiles de demeurer, avec la grâce de Dieu, un fidèle Catholique; Alors le célébrant fit sur moi le signe de la croix et me bénit, il m'embrassa en me disant, *Pax Tibi, frater.* De l'autel je passai au confessionnal, et le lendemain à la table sainte, où un Dieu se donna à moi en nourriture pour que je devins son temple et qu'il demeurât en moi. Puisse-t-il ne m'abandonner jamais et moi ne l'oublier jamais."

Par une singulière coïncidence pendant que M. McLeod entrait dans le sein de l'Eglise, dans un pays étranger; plusieurs de ses amis étaient publiquement reçus dans la même sainte Eglise, dans la Cathédrale de St. Patrick, par le Très Rév. Evêque de ce diocèse.

#### Siecle de Voltaire.

Voltaire à tout fait ce que nous voyons. (CONDORCET.)

(Suite et fin.)

#### III.

Envers les sociétés comme envers les individus qui transgressent ses lois, Dieu use d'une miséricorde immense: il avertit, il attend, il suspend le cours commencé de son colère, il donne aux coupables le temps

de crier merci, il suscite des esprits pleins de force et de lumière, leur donnant mission, comme autrefois aux prophètes d'Israël, d'indiquer la voie droite à ceux qui l'ont quitté et qui ne la connaissent plus. Néanmoins, que ce coupable, reculé, malgré sa faute, l'objet d'un si persévérant amour, soit un peuple ou soit un homme, Dieu lui demande de se repentir, et ne lui pardonne que s'il se repent.

La société française ne s'est point repentie. Rousseau ne l'a point dégoûtée de Voltaire, Robespierre ne l'a point dégoûtée de Rousseau. Délivrée de la terreur, non par son bon sens ou par son courage, mais par l'inévitable discord des fanatiques et des scélérats dont elle était devenue la proie, elle ne sut pas, quoi qu'elle en dise, revenir à l'ordre; elle se précipita lâchement et cyniquement dans le despotisme, ne demandant ni lois, ni garanties, mais seulement la vie sauve, sous un maître moins ignoble que ceux à qui elle échappait. Rien de plus hideux que cette promptitude avec laquelle on vit la République se transformer en empire, et les débris des assemblées, des clubs et des tribunaux révolutionnaires devenir la cour et l'administration impériales. Ce serait une tâche ineffaçable au front de la patrie, si, pour notre honneur, la sublime Vendée n'avait pas en même temps fléchi le genou devant ses autels, relevés sur les ossements de trois cent mille martyrs. Nous nous contentons d'indiquer ce contraste.

Après sept années de guerre civile, après Westermann, Thuriot, Carrier, Hoche, après Quiberon, il fallut rendre aux payans chrétiens de la Vendée et de la Bretagne la liberté de servir Dieu. Après le serment du Jeu-de-Paume et la prise de la Bastille, après la déclaration des Droits de l'Homme et le 21 janvier, après Mirabeau, Vergniaud et Robespierre, après tant de crimes, tant de meurtres, tant de tribuns, tant de constitutions, tant de destructions et tant de victoires, les voltairiens déclinés applaudirent au soldat qui, du bout de sa botte, vint de jeter bas la tribune; ils déchirèrent sous les pieds de son cheval leur dernière constitution; ils le firent empereur et lui permirent même de croire en Dieu.

Ce ne fut pas là un retour à l'ordre; le despotisme n'est pas l'ordre, mais une halte dans l'anarchie, c'est à dire dans le désordre. Moments terribles pour l'avenir des nations, que ceux où le mal, parvenant à se discipliner, s'établit avec les apparences du bien et fonde son empire au milieu d'un consentement unanime! M. de Falloux, rappelant dans un discours mémorable le facile succès du 18 Brumaire, a dit que, ce jour-là, Bonaparte, imposant la paix aux révolutionnaires, avait fait taire tous ses tribuns et muselé tous ces tigres. L'illustre orateur s'est trompé, autant que l'éloquence peut se tromper lorsque ceux qui l'écoutent lui donnent raison. La vérité est que Bonaparte n'a point muselé les tigres; il les a repus. Il a pris ces scélérats, ces furieux, ces bourreaux et il en a fait des législateurs. Les honnêtes gens, aidés dans leur aveuglement par la lâcheté inséparable du défaut de croyance s'y trompèrent; les révolutionnaires ne s'y trompèrent pas, et lorsque Bonaparte, signant l'arrêt de mort du duc d'Enghien, leur cria: *Je suis la révolution, moi!* il ne leur disait rien de nouveau ni qui leur fût difficile à croire. En somme, rien n'était réparé aux destructions qu'ils avaient accomplies, et tout pouvoir leur était donné pour les rendre irrémédiables. Ils en profitèrent; ils transformèrent en codes tous les principes révolutionnaires,